

La Loire-Atlantique teste son « Revenu Jeunes »

Actualités sociales hebdomadaires – 27 juin 2022



Crédit photo Christin Klose / dpa-mag / dpa Picture-Alliance via AFP

Simplifié, complémentaire, plus efficace... le nouveau « Revenu Jeunes », adopté ce lundi 27 juin 2022 en Loire-Atlantique, entrera en vigueur dès le 1er juillet prochain pour les jeunes de 18 à 24 ans révolus. Un revenu qui sera versé sous condition de l'implication du bénéficiaire dans un parcours d'accompagnement.

Après la Gironde, la Métropole de Lyon et la Haute-Garonne (qui a depuis été retoquée, NDLR), c'est au tour de la Loire-Atlantique (44) de se lancer dans l'expérimentation du versement d'une aide sociale dédiée aux 18-24 ans les plus précaires. Voté en conseil départemental, ce nouveau « Revenu Jeunes », disponible dès le 1er juillet, est le résultat d'une concertation de cinq mois avec les acteurs locaux de la solidarité et de la jeunesse.

« Nous avons constaté que la précarité s'était accentuée avec la crise sanitaire. Si des dispositifs pour les aider existent, ils ne répondent pas à toutes les situations, en particulier les jeunes qui ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation. Nous avons donc choisi de mettre cette aide en place pour compenser ces situations et répondre à la détresse de ceux qui ne rentrent pas dans les bonnes cases », explique Michel Ménard, président de ce département.

Dans les services sociaux du département, on aurait déjà estimé le nombre de jeunes éligibles à 300-400 jeunes. Le département, conscient du non-recours important dans cette tranche d'âge, voit plus large, et en vise 1000 d'ici la fin de l'année. Pour y avoir droit, les jeunes devront être âgés entre 18 et 25 ans, être de nationalité française ou en situation de séjour régulier en France et résider en Loire-Atlantique depuis au moins un an.

D'un budget global de 2 millions d'euros, cette aide sociale s'élèvera à 500 euros maximum par jeune, avec des paliers à 150 et 300 euros. Le montant sera déterminé sur critères de ressources, en « subsidiarité » des autres dispositifs et en tenant compte soit de l'obligation alimentaire des parents, soit des prises en charge institutionnelles.

À titre d'exemple, un jeune sortant de l'ASE (Aide sociale à l'enfance) et percevant déjà l'extension du contrat jeune majeur (CJM) pourra toucher quelques centaines d'euros supplémentaires pour boucler ses fins de mois. *« C'est un filet de sécurité pour entamer les premières démarches, mais on est conscient que cela ne répondra pas à tout »*, reconnaît Jérôme Alemany, vice-président action sociale de proximité au département.

Pas sérieux s'abstenir

En pratique, le virement du revenu sera activable pour 4 mois et versé par les missions locales, en amont de la contractualisation. Durant cette *« parenthèse »*, un accompagnement sera mis en place par les services sociaux du département afin de faire face aux difficultés les plus urgentes rencontrées par le jeune. *« On se donne le temps de formaliser un contrat et d'orienter le jeune vers d'autres dispositifs qui correspondent mieux à la situation du jeune »*, complète le président. Au terme de ces 4 premiers mois, le revenu jeunes pourra être prolongé, sous réserve cette fois d'une contractualisation avec un professionnel du secteur. Si l'accompagnement est refusé ou interrompu en cours de route, le revenu sera alors suspendu.

Prochaine étape pour le département : informer l'ensemble de son réseau de prescripteurs de la sortie de ce nouveau dispositif via un webinaire le 1er juillet. L'expérimentation doit durer 3 ans, au cours de laquelle les acteurs de la solidarité et de la jeunesse ayant participé à la concertation, seront invités régulièrement à un tour de table pour *« faire le point et partager les regards sur les premiers retours »*. Le souhait du président du conseil départemental Michel Ménard : *« J'espère qu'on pourra convaincre le gouvernement de la nécessité de mettre en place un tel revenu pour les 18-24 ans comme il existe pour les plus de 25 ans et que l'État, au titre de sa politique de solidarité, viendra le financer, comme il l'a récemment fait pour soutenir la fin des sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance. »*